



Conservatoire de musique Année 2021/2022

Modalités d'inscriptions

Nouveaux élèves

Elèves débutant un instrument

Elèves en cours d'éveil en 2020/2021

Les admissions au conservatoire d'Evian sont traitées selon les règles de priorités définies par le Conseil Municipal qui sont présentées dans le Règlement Intérieur.

La procédure d'inscription comprend un volet administratif et un volet pédagogique.

Volet 1 : Inscription administrative

Pré-inscription

Les pré-inscriptions pour l'année 2021/2022 sont ouvertes du 1^{er} juin au 2 juillet puis du 25 aout au 5 septembre.

La fiche d'inscription et l'ensemble des justificatifs peuvent être déposés :

- par courriel à conservatoire@ville-evian.fr
- par courrier : Ville d'Evian, Conservatoire, CS 80098 74502 Evian Cedex
- dans la boîte aux lettres dans le hall du Conservatoire

Confirmation d'inscription :

Selon les règles de priorité d'admission et des places disponibles, et à l'issue de la démarche de l'inscription pédagogique (voir page suivante), l'administration confirme ou non l'inscription de l'élève, au plus tard début septembre.

Il n'y a pas de liste d'attente ni de report d'une inscription non-acceptée à l'année suivante.

Choix des horaires de cours collectifs

Lorsque plusieurs cours sont proposés pour le même niveau, les familles peuvent émettre leurs préférences. Les vœux sont à communiquer par courriel uniquement du 30 aout au 5 septembre. L'horaire de cours affecté à l'élève sera communiqué le mardi 7 septembre.

Les inscriptions après cette date sont possibles en fonction des places disponibles et au plus tard jusqu'au 15 septembre.

Volet 2 : Inscription pédagogique au Conservatoire

Il est impératif de consulter les documents de présentation de l'offre pédagogique du Conservatoire afin de définir celle qui correspond le mieux à vos attentes.

- Eveil musical : Parcours « je découvre et m'initie », pour les enfants de 6 ans (en classe de CP en 2021/2022). Il suffit de compléter et retourner la fiche d'inscription.
- Musicien débutant, à partir de 7 ans (en classe de CE1 en 2021/2022) : il est important de prendre le temps de bien choisir son instrument, en remplissant le Passeport Découverte.
- Musiciens pratiquant déjà un instrument, en vue d'intégrer un cursus ou un parcours : le l'équipe pédagogique prend contact avec l'élève pour une première évaluation et définir l'offre pédagogique la plus adaptée.

Le Passeport Découverte

Le passeport découverte est disponible au Conservatoire ou en téléchargement sur le site internet www.ville-evian.fr, rubrique Education, Conservatoire.

Le passeport est une aide au choix de l'instrument, il est obligatoire de compléter avant de finaliser l'inscription. A l'issue des essais et rencontres avec les professeurs, l'élève remet son passeport complété au secrétariat. Il y mentionne ses deux vœux de choix d'instrument. S'il est indécis, un rendez-vous avec le directeur ou son représentant est proposé.

Le choix de l'instrument sera confirmé par le directeur selon les places disponibles.

Remise de l'instrument et accueil au Conservatoire

Vous serez invités à une réunion de présentation du fonctionnement du Conservatoire entre le 7 et le 10 septembre. En cas de location d'un instrument, celui-ci est remis à l'élève lors de ce rendez-vous, après signature du contrat de location.

Rentrée scolaire

Les cours d'instruments et de formation musicale débutent le lundi 13 septembre 2021.